

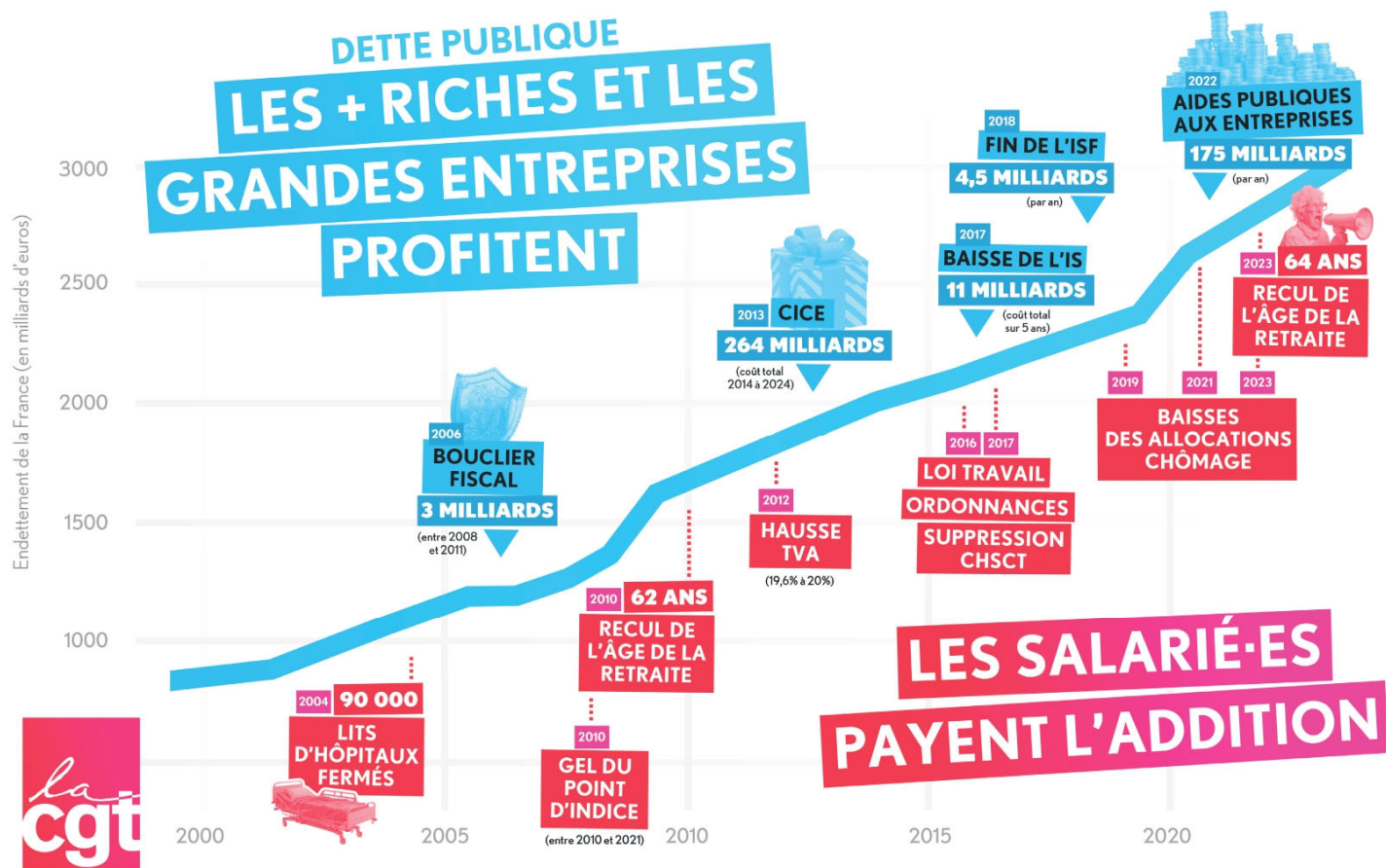
INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

OCTOBRE 2025

438



**Budget, retraites, salaires,
nos mobilisations feront la différence.**

Edito

03

Par leurs actions,
les syndiqué·es CGT
changent la donne !

Emplois industriels

04

Rentokil, Paul Boyé :
défendre les outils
et nos savoir-faire

Représentativité

07

La CGT THCB confortée
grâce au bon travail
syndical des militant·es

Informez-vous



thcb-cgt.fr

KLÉSIA

Pro

SOCIAL

VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA Pro Social, c'est quoi ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

Comment y accéder ?

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant** : <https://www.klesiaprosocial.fr/>

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

2-000.114/21 - PHOTO GETTYIMAGES

**Télécharger dès à présent
l'application via**

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr

Bravo aux syndiqué-es CGT : par nos actions, nous changeons la donne !



Thomas Vacheron
Secrétaire fédéral

En suivant l'actualité, il y a de quoi être en colère de l'acharnement des représentants patronaux ou leurs alliés pour ne rien céder du magot d'aides publiques, fiscales ou sociales dont ils bénéficient.

Après que la CGT a porté dans le débat ce scandale national, c'est maintenant au Sénat de renforcer nos arguments en chiffrant à **211 milliards d'€ les aides publiques aux entreprises privées données chaque année sans contrôle ni contrepartie et sans conditions pour maintenir nos emplois, voire qui participent à baisser nos salaires** : une partie sont des exonérations de cotisations sociales d'autant plus hautes que...nos salaires sont bas ! C'est un encouragement à mal payer les salariés, en plus d'affaiblir notre salaire Brut c'est-à-dire les ressources de notre Sécurité sociale donc les droits pour les salariés.

211 milliards, 6600€ chaque seconde, distribués principalement aux grands groupes qui n'hésitent pas pourtant à délocaliser ! C'est plus que l'augmentation de la dette que l'on nous rabâche tous les jours à la télé sans expliquer d'où elle provient...

La dette publique découle d'un côté de l'argent distribué aux entreprises privées, premier poste de dépense de l'État ! De l'autre, elle résulte **des cadeaux fiscaux aux plus fortunés** qui ont vu leur patrimoine passer entre la fin des années 1990 à aujourd'hui de 6% à 42% des richesses du pays ! Et ces 0,02 % de privilégiés, dont certains patrons de grands groupes de nos secteurs professionnels, paient moins d'impôts comparativement au reste de la population.

Dès lors que l'on propose un dispositif de justice fiscale, ils utilisent leurs médias pour crier au scandale. **La "taxe Zucman" concernerait 1800 familles extrêmement riches, et « même quelqu'un qui aurait gagné au loto ne serait pas**

concerné » comme l'a dit une déléguée de notre fédération. Cela permettrait de faire participer de seulement 2% ceux qui ont plus de 100 millions d'€ de capital... Pas d'inquiétude pour eux, ils resteraient ultrariches. Et cela rapporterait autour de 20 milliards d'€ par an, soit la moitié de l'austérité que les 1^{ers} ministres Bayrou puis Lecomte veulent nous imposer.

Le choix est le suivant : **diminuer légèrement les aides aux grandes entreprises et faire participer très peu les plus fortunés**, ou bien : **s'acharner sur les retraités** en baissant leur pension, taxer **les malades** avec les franchises médicales, affaiblir encore **les services publics** qui disparaissent et supprimer des postes d'enseignants, d'infirmiers ou d'inspecteurs du travail alors que les droits des salariés sont de moins en moins respectés dans les entreprises.

Mais **l'action des syndiqués CGT change le cours des choses**. En

cumul les 2 millions de manifestants et de grévistes des 10 et 18 septembre puis du 2 octobre ont permis de mettre les gouvernements sous pression populaire, de **jeter à la poubelle les 2 jours fériés volés** puis d'ouvrir **une première brèche sur l'âge de la retraite à 64 ans** alors qu'on nous répétait que jamais ils ne concéderaient le moindre recul. C'est le moment de transformer l'essai pour **abroger la réforme de 2023**, soutenir les **actions des retraités** et se **mobiliser dans nos entreprises pour l'augmentation des salaires**. Gagner des augmentations générales de salaires Brut, c'est automatiquement avoir plus de Net pour le mois, et plus de Brut pour des droits, en cas de licenciement, accident, maladie, parentalité ou pour nos retraites ! Ensemble nous changeons la donne ! ■

**Aides publiques aux entreprises et
arrêt des cadeaux aux plus fortunés
voilà des recettes pour payer
leur dette plutôt que de s'acharner
sur la population !**



Répression patronale et discrimination syndicale : ça suffit !

La fédération constate une recrudescence inquiétante de la répression patronale et de la discrimination syndicale dans nombreuses entreprises de nos secteurs.

Ces pratiques, qui ont pour but de museler les voix des salarié-es en faisant taire les syndicats, fragilisent les collectifs de travail et sont inacceptables. Certains syndicalistes sont aujourd'hui ouvertement pris pour cible, tandis que les tentatives d'intimidation se multiplient afin de réduire au silence toute voix dissidente.

Ces pratiques visent également à instaurer un véritable climat de peur et à empêcher l'expression légitime des revendications des salarié-es. Licenciements abusifs, mutations punitives, pressions psychologiques constituent autant de méthodes de certaines directions d'entreprise. Ces comportements indignes vont à l'encontre des principes élémentaires du respect des droits syndicaux.

Parmi les exemples les plus flagrants, on peut citer les agissements des grands groupes, dans le secteur de la **blanchisserie**, où les délégué-es syndicaux CGT subissent en permanence des pressions, des sanctions abusives et diverses formes d'intimidation destinées à les dissuader de s'organiser syndicalement. De telles pratiques sont inadmissibles et doivent cesser immédiatement.

De même, dans le secteur de la **maroquinerie de luxe**, des donneurs d'ordres et certains de leurs sous-traitants se livrent à de la discrimination et de la répression syndicales à l'encontre

des délégué-es qui défendent simplement les droits des salarié-es. Or, ces entreprises, qui jouissent d'une image de prestige à l'international, doivent être tenues responsables des conditions de travail pénibles et des atteintes répétées à la liberté syndicale au sein de leur chaîne de sous-traitance.

■ La fédération CGT THCB prête à une dénonciation publique

Face à cette situation, la fédération ne restera pas silencieuse. Si cela s'avère nécessaire, elle annoncera la création d'une liste noire recensant les entreprises et groupes se livrant à de telles pratiques répressives à l'égard de nos camarades. Cette liste sera rendue publique et fera l'objet de campagnes à l'échelle nationale. Ainsi, les noms de ces entreprises ou leurs sous-traitants, seront explicitement associés à leurs pratiques antisyndicales. La fédération mobilisera tous les moyens à sa disposition afin de les contraindre à assumer leurs responsabilités.

Notre fédération réaffirme son engagement indéfectible à défendre les droits des salarié-es et à combattre sans relâche toutes les formes de discrimination et de répression. Elle appelle, par conséquent, l'ensemble des forces syndicales à faire front commun contre ces dérives. Plus que jamais, la solidarité demeure notre arme la plus puissante, et c'est ensemble, que nous ferons reculer la répression patronale. ■

EMPLOI INDUSTRIEL

Rentokil cède une activité rentable à H.I.G Capital : les salariés en première ligne

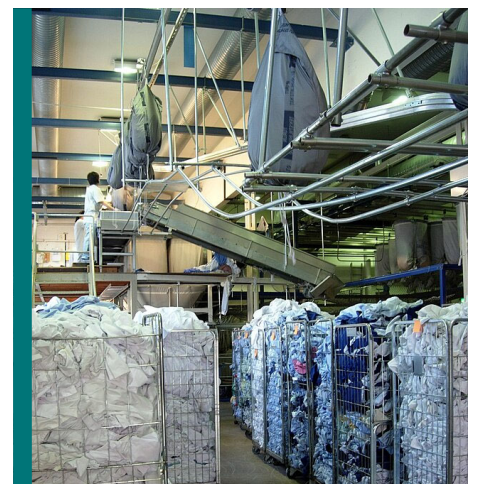
Rentokil Initial a confirmé la vente d'Initial Textile France au fonds d'investissement américain H.I.G Capital, pour un montant évalué à 410 millions d'euros.

Cette décision, purement financière, concerne directement **3 200 salariés et les 28 sites** industriels de production en France, qui passent désormais sous le contrôle d'un fonds dont on connaît trop bien les méthodes lorsqu'il s'agit de « rationaliser » les coûts et de faire passer la rentabilité avant l'emploi.

Le groupe présente cette cession comme une « opération stratégique » destinée à se recentrer sur ses activités à forte rentabilité, la lutte antiparasitaire et l'hygiène

& bien-être, qui représenteront désormais 100 % de ses revenus. Pourtant, Initial Textile, troisième acteur du marché français derrière Elis et Anett-Kalhyge, a réalisé près de **295 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024** soit 4% à l'échelle du groupe monde.

En clair, malgré ces bons résultats, Rentokil se débarrasse d'une branche jugée « trop consommatrice en capital », même si elle est rentable et solidement implantée en France.



En réalité, cette vente permet surtout à Rentokil de générer un produit net de 370 millions d'euros, somme destinée à réduire la dette et à poursuivre ses acquisitions internationales dans ses deux activités jugées plus porteuses. Autrement dit, ce sont les salariés français qui paient le prix fort des choix stratégiques dictés pour le profit de quelques-uns.

Pourtant, derrière les chiffres, ce sont des emplois, des familles et des savoir-faire français qui se retrouvent entre les mains d'un fonds d'investissement américain. Et chacun sait comment ces fonds opèrent au nom de la rentabilité immédiate (plans de restructuration, suppressions de postes, fermetures de sites).

Pour les salariés, cette décision soulève de fortes inquiétudes (avenir des sites, garanties sociales, maintien des emplois et conditions de reprise). Une fois de plus, c'est une activité rentable, enracinée sur le territoire, qui est livrée à des financiers, au détriment des travailleurs qui en sont la véritable richesse. ■

Paul Boyé vendu à un groupe norvégien : un fiasco social et industriel

Depuis plus d'un an, nous alertons régulièrement dans le journal fédéral sur la dérive des marchés publics concernant l'habillement, de la gendarmerie et de la Défense notamment.

D'un côté, les tensions entre les entreprises françaises Marck & Balsan et Paul Boyé, de l'autre, les conséquences désastreuses d'un changement de stratégie décidé dans les ministères. Aujourd'hui, ce dossier se clôt sur un véritable désastre industriel et social, dont l'État porte une lourde responsabilité.

Depuis une vingtaine d'années, deux groupes français assuraient la fabrication des tenues de nos militaires et gendarmes. Paul Boyé détenait le marché de la gendarmerie, avec une production majoritairement basée à Madagascar, mais aussi une activité en France : bureau d'études, fabrication sur mesure (Toulouse) et sous-traitance dans la filière textile (Lyon, Troyes,...). De son côté, Marck & Balsan produisait principalement au Maghreb, tout en maintenant sa logistique et une partie de son savoir-faire sur le territoire national.

Mais en janvier 2024, le ministère de l'Intérieur a décidé de modifier les règles d'attribution des marchés publics de la gendarmerie, avançant des arguments pour le moins discutables. Cette décision a provoqué une déstructuration brutale de nos dernières entreprises d'habillement public en à peine deux ans. Résultat : fermeture du dernier site calaisien de Marck & Balsan, réorganisations à la chaîne, une centaine de suppressions d'emplois, et un écosystème textile français durement touché.

Pour Paul Boyé, les conséquences ne se



**Pour la CGT THCB ,
il est urgent d'imposer
des critères sociaux et
industriels contraignants
dans les marchés publics.**

sont pas fait attendre : plusieurs entreprises sous-traitantes ont perdu leurs contrats, menaçant des centaines d'emplois dans la filière. De son côté, Marck & Balsan, incapable d'honorer le marché des tenues de gendarmerie, se retrouve aujourd'hui au bord du dépôt de bilan.

Et comme si cela ne suffisait pas, Paul Boyé SA vient d'annoncer la cession de ses activités toulousaines au groupe norvégien NFM, principal fournisseur européen d'équipements et de protections pour soldats. Autrement dit, une entre-

prise française historique est délocalisée, au moment même où les pouvoirs publics se vantent de défendre la « souveraineté industrielle » et le « made in France ».

**Aucune garantie d'emploi
ni de production sur notre territoire**

Le syndicat CGT a été informé et consulté de cette vente en septembre, lors d'un CSEC extraordinaire. Mais l'État – via la DGE et la DGA – avait déjà donné son feu vert, se contentant d'exiger le maintien des activités de conception, fabrication et commercialisation... sans aucune garantie d'emploi ni de production sur le territoire.

Ce nouvel épisode illustre, une fois encore, le double discours du gouvernement : d'un côté, ils multiplient les déclarations enflammées sur la relocalisation, la souveraineté et le bon usage de l'argent public ; de l'autre, ils laissent filer nos entreprises et nos savoir-faire.

Pour la fédération THCB CGT, il est plus que jamais urgent d'imposer dans les marchés publics des critères sociaux et industriels contraignants. L'argent public ne doit plus servir à financer la casse de l'emploi et des outils de production en France. Défendre le textile, l'habillement, le cuir et les blanchisseries c'est défendre la souveraineté industrielle, les emplois qualifiés et le savoir-faire français. ■

« GEPP » : attention aux contournements du droit du licenciement

Plusieurs entreprises de nos secteurs (Petit Bateau dans le Textile, Rioland pour la Maroquinerie) ont à négocier un accord de « GEPP » (gestion des emplois et des parcours professionnels, qui remplace depuis 2017 la « GEPC »), obligation tous les 4 ans dans les entreprises de plus de 300 salarié-es. Si elle permet parfois de renforcer les droits des salarié-es (par exemple le droit à la retraite progressive ou la valorisation des parcours syndicaux), la « GEPP » comporte surtout des risques en termes de contournement du droit du licenciement, qu'il s'agit d'identifier pour les limiter.

En plus de la formation professionnelle, la GEPP est l'occasion pour les directions de prévoir des dispositifs de « reconversion », qui s'avèrent le plus souvent des moyens pour supprimer des postes et/ou faire partir des salarié-es sans avoir à appliquer le droit du licenciement (plan de licenciements, indemnités...) ni justifier d'un motif économique.

Le congé de mobilité

C'est notamment le cas du congé de mobilité dont l'issue est « la rupture du contrat de travail d'un commun accord », autant dire quasiment sans droits. Ce congé ne pouvant être mis en œuvre que par un accord GEPP ou de Ruptures Conventionnelles Collectives, l'idéal est de ne pas signer un accord qui le prévoit.

Le plan de transition professionnelle

C'est également le cas du plan de transition professionnelle (créé par l'Accord National Interprofessionnel du 25 juin



2025, bientôt transposé par la loi et qui remplace le « TransCo », sur lequel nous alertions déjà en 2021). À l'issue de la formation le salarié qui n'aurait pas trouvé un poste peut retrouver son poste « ou un poste équivalent », ou alors démissionner... Ce « plan » peut être mis en œuvre sans accord collectif,

donc l'enjeu est au moins de faire inscrire dans l'accord GEPP que le salarié retrouve son poste, point.

Inscrire la **reconnaissance** (notamment **salariale**)
des **qualifications** acquises lors de formations

Par ailleurs, parmi les raisons de la CGT de ne pas signer l'ANI du 25 juin, il y a le refus du patronat d'inscrire la reconnaissance (notamment salariale) des qualifications acquises par le salarié lors de formations, revendication que porte notre Fédération THCB à chaque négociation de branche sur le sujet. Cela peut utilement être porté dans un accord d'entreprise GEPP. ■



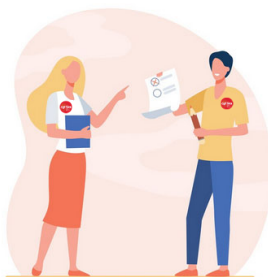
ELECTIONS CSE

La « représentation équilibrée » femmes-hommes : une réglementation à bien connaître pour les élections CSE

Les élections CSE se poursuivent et avec elles la construction des listes de candidatures devant respecter la fameuse « représentation équilibrée Femmes/Hommes ».

Voici en quelques points les éléments à avoir en tête pour construire au mieux sa liste :

- La double règle à respecter : nombre de candidats femmes et d'hommes doit refléter la proportion de femmes et d'hommes dans chaque collège (voir les outils sur le site de la Fédération pour les calculs en pratique) ;
- L'ordre doit **alterner** entre femme/homme, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de candidats d'un des 2 sexes ;
- On peut choisir comme on veut de commencer par une



femme ou un homme, du moment de respecter ensuite l'alternance ;

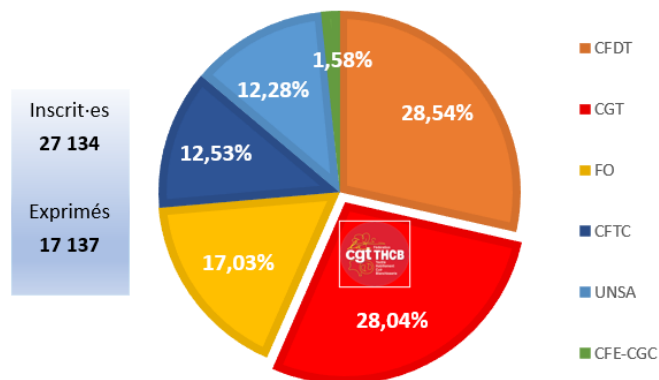
- Ces règles s'apprécient dans chaque collège, et pour chacune des listes titulaires et listes suppléants.
- Il est possible de présenter une liste incomplète, et il faut alors recalculer le nombre de femmes et hommes en ramenant au nombre de candidats présentés ;
- La conformité des listes s'apprécie lors du dépôt des candidatures (il peut y avoir des désistements ensuite). ■

La CGT THCB confortée grâce au travail syndical des militant-es

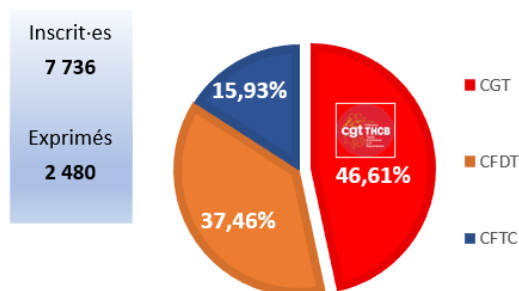
Pour la 3^{ème} fois depuis la mise en place du CSE par les ordonnances Macron-Pénicaud de 2017, la représentativité des organisations syndicales a récemment été arrêtée dans toutes les branches. La CGT est 1^{ère} exæquo dans le textile et la maroquinerie, première dans l'habillement et la chaussure, plus en difficulté dans la couture, et seule à résister dans la blanchisserie à la CFTC.

Ce résultat est réalisé grâce aux militantes et militants et à leur travail syndical, qui nous conforte comme organisation centrale. Dans nos branches comme au national, c'est aussi l'émiettement syndical qui continue, avec la percée de l'UNSA. Si le travail syndical se poursuit nous pourrions devenir 1^{ère} organisation syndicale dans nos entreprises, nos branches et le pays pour négocier et gagner de nouveaux droits pour les salarié-es.

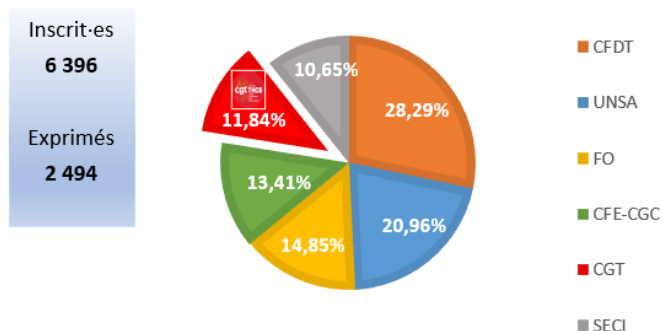
MAROQUINERIE (IDCC 2528)



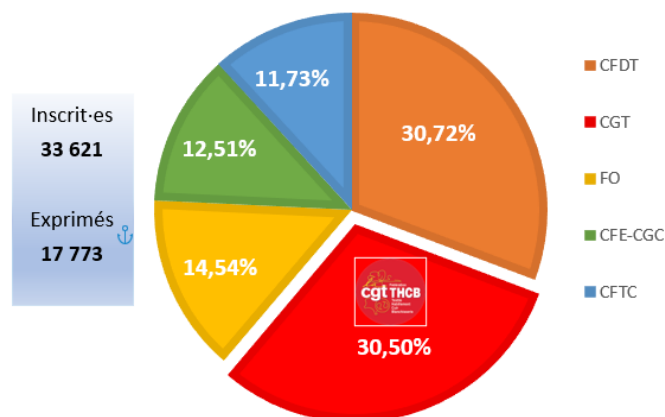
HABILLEMENT (IDCC 247)



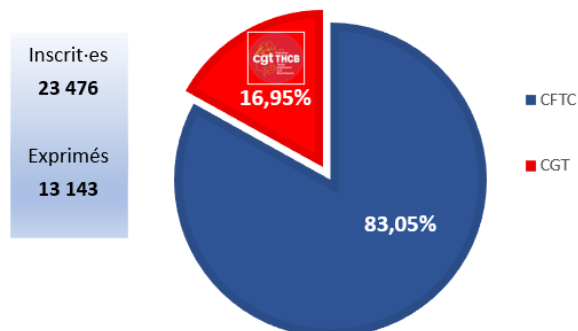
COUTURE PARISIENNE (IDCC 303)



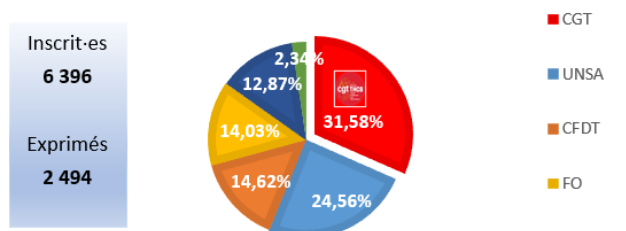
TEXTILE (IDCC 018)



BLANCHISSERIE (IDCC 2002)



CHAUSSURE (IDCC 1580)



Clôturez au plus vite le paiement de vos cotisations syndicales 2024 à Cogetise !
Profitez-en pour vous mettre à jour sur celles de 2025.

"Suspension" ou blocage de la retraite à 64 ans, quel impact pour vous ?

➡ Accéder au simulateur



Grâce aux millions de manifestant-es. une première brèche dans les 64 ans Continuons vers l'abrogation !

Alerte

La mobilisation de 2023 contre le recul de l'âge de départ à la retraite a été historique par son ampleur, avec des millions de grévistes et de manifestants, du public et du privé, dans les grandes et les petites villes.

Malgré le déni de démocratie, nous avons continué à porter l'abrogation dans chaque mobilisation. On entendait dans les médias des milliardaires, que cette contre-réforme était « vitale et urgente » ... Pourtant, ils commencent à reculer en décalant l'application de la réforme.

Cela démontre leur faiblesse et notre force, la force du nombre !

Soutenus seulement par le patronat, ils sont passés en force par 49-3, pour nous voler les 2 meilleures années à la retraite contre l'ensemble des organisations syndicales, contre l'avis de la quasi-totalité de la population, mobilisée en masse.

Tous ceux qui ont défendu ce recul social ont subi des défaites électorales. C'est seulement le 5 juin dernier, journée de mobilisation CGT, que l'Assemblée nationale a pu se prononcer pour la 1^{ère} fois, en votant majoritairement une résolution pour l'abrogation.

Ces dernières semaines, ce sont nos mobilisations, les 10 et 18 septembre et le 2 octobre, avec 2 millions de grévistes en cumul, qui ont continué de porter la revendication d'abrogation des 64 ans.

La suspension de Lecornu-Macron consiste à décaler l'application, pour mieux reprendre la réforme ensuite. La CGT, comme les salarié-es, veut bloquer la réforme, c'est-à-dire geler l'âge départ légal et le nombre de trimestres pour gagner ensuite l'abrogation.

Les parlementaires doivent pouvoir enfin représenter l'avis de la population, et réellement suspendre la réforme en la bloquant immédiatement pour l'ensemble des générations, puis l'abroger !

Le blocage est une étape vers l'abrogation : organisons-nous pour être plus nombreux et plus forts ! Rejoindre la CGT, c'est s'organiser pour se défendre dans son entreprise comme au niveau national.

Notre mobilisation a forcé le gouvernement à reculer sur le vol des deux jours fériés, mais pour le reste le budget Lecornu, c'est la copie du budget Bayrou... en pire !

Il reste l'année blanche qui est une année noire (désindexation des pensions, des prestations sociales, des salaires des agent-es de la fonction publique et du budget des services publics), la taxation des malades avec le doublement des franchises médicales, la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et la menace sur les droits des privés d'emplois...

Pour financer nos services publics et réduire le déficit il faut au contraire de nouvelles recettes !

Comme les précédents, ce gouvernement épargne toujours les mêmes : les ultra-riches et les grandes entreprises, sous la pression du Medef et du grand patronat qu'il défend. Sans nouvelles recettes, le budget présenté sera toujours une facture à payer par les travailleuses, les précaires, les privé-es d'emploi, les retraité-es.

Si on ne change rien			Si on décale la réforme (annonce Lecornu)		Si on bloque la réforme		Année
Naissance	Âge légal	Durée de cotisation	Âge légal	Durée de cotisation	Âge légal	Durée de cotisation	
1964	63 ans	171 Trimestres	62 ans et 9 mois	170 Trimestres	62 ans et 9 mois	170 Trimestres	2027
1965	63 ans et 3 mois	172 T	63 ans	171 T	62 ans et 9 mois	170 T	2028
1966	63 ans et 6 mois	172 T	63 ans et 3 mois	172 T	62 ans et 9 mois	170 T	2029
1967	63 ans et 9 mois	172 T	63 ans et 6 mois	172 T	62 ans et 9 mois	170 T	2030
1968	64 ans	172 T	63 ans et 9 mois	172 T	62 ans et 9 mois	170 T	2031
1969	64 ans	172 T	64 ans	172 T	62 ans et 9 mois	170 T	2032

Né-es en 1970 ou après ? C'est toujours 64 ans.

Premier pas vers le retour à 60 ans !



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maud Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1229 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal : OCTOBRE 2025

